

PER LIGNAGE

Dès octobre 2019



PER LIGNAGE, LE NOUVEAU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER) D'ORADÉA VIE

CAPITALISANT SUR LES ATOUTS DU PERP LIGNAGE⁽¹⁾

- Un **accès simple** à partir de 1 000 € en versement initial
- Une **richesse de son offre financière⁽¹⁾** au travers de plusieurs modes de gestion et de son support Sécurité en euros
- Une **diversité de son offre de rentes⁽¹⁾**
- Des **frais compétitifs⁽¹⁾**

DÉCLINÉ DANS LE CADRE DE LA LOI PACTE

- **3 nouvelles grilles** de gestion Horizon Retraite (Prudent / Equilibré / Dynamique)
- Un **enrichissement de la gamme** de supports financiers⁽²⁾ avec des supports labellisés ISR⁽³⁾
- Une **liberté de sortie** en capital et/ou rente
- Un **nouveau cas de déblocage anticipé** pour l'achat de la résidence principale
- Une **déductibilité des versements** volontaires dans les limites prévues par la loi
- Un **contrat qui suit vos clients** tout au long de leur vie professionnelle



LOI PACTE EN BREF

La loi « **Plan d'Actions pour la Croissance et la Transformation des Entreprises** » (PACTE) a notamment pour but de redessiner les contours de l'épargne retraite. Par la simplification et l'harmonisation des règles de fonctionnement des produits d'Épargne Retraite, elle a pour ambition d'améliorer l'attractivité de ces produits tout en créant un nouveau dispositif : le Plan d'Épargne Retraite regroupant les produits existants (PERP, Madelin, Article 83 retraite collective, PERCO retraite salariale).

UN PRODUIT CIBLANT À LA FOIS LES PARTICULIERS & LES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS (TNS)

(1) Modalités et conditions tarifaires détaillées dans la Notice d'Information du contrat.

(2) ORADEA VIE ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat. Les investissements en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

(3) ISR : Investissement Socialement Responsable.

EN PHASE D'ÉPARGNE : 2 MODES DE GESTION AU CHOIX QUI S'APPUIENT SUR UNE LARGE GAMME DE SUPPORTS FINANCIERS⁽⁴⁾ DONT LES FONDS ISR

LA GESTION LIBRE

Vos clients effectuent **librement leurs choix d'investissement sous vos conseils** et profitent des opportunités offertes par les marchés financiers, en contrepartie d'un **risque de perte en capital**.

Ils **répartissent leur capital entre le support Sécurité en euros et plus de 100 supports d'investissement⁽⁴⁾** représentatifs des différentes classes d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité et styles de gestion.

LA GESTION HORIZON RETRAITE

Vos clients **profitent de la sécurisation progressive de leur épargne en fonction de l'âge de départ à la retraite choisi**.

Cette épargne est **répartie entre différents supports financiers sélectionnés par nos experts** dont certains soumis à des **risques de perte en capital**.

Cette gestion répond **aux critères de sécurisation de l'épargne en vigueur dans le cadre du PER**.

AU MOMENT DE LA RETRAITE : 5 OPTIONS DE RENTE⁽⁵⁾

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES DU CONTRAT

Versement initial : 1 000 € minimum

Versements libres :

- Complémentaires : 150 € minimum
- Programmés : 50 € mensuels, 150 € trimestriels, 300 € semestriels, 600 € annuels

Frais sur arbitrages :

- Gestion Libre : 0,50 % des sommes arbitrées
- Gestion Horizon Retraite : pas de frais d'arbitrage

Garantie plancher : oui

Sortie en rente :

- 5 options de complément de revenus⁽⁵⁾ :
- Retraite Classique
 - Retraite Sérénité
 - Retraite Croissance
 - Retraite avec Annuités Certaines
 - Retraite avec Garantie Dépendance

Frais sur versements : 4,50 % maximum

Frais de gestion des supports en unités de compte :

- Tous supports hors SCPI : 0,96 % par an maximum
- Supports SCPI : 1,193 % par an maximum

Frais de gestion du support en euros :

- 0,84 % par an maximum

Frais de transfert sortant :

- 1 % pendant 5 ans puis gratuit au-delà

Une offre de 5 programmes d'arbitrages :

- Sécurisation des gains
- Limitation des pertes
- Investissement Progressif
- Dynamisation du rendement
- Allocation constante

Frais de service de la rente : aucun

Des nouveautés produits à venir en 2020

Pour plus d'information, rendez-vous sur oradeavie.fr

(4) ORADEA VIE ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat. Les investissements en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

(5) Les caractéristiques et les modalités de mise en place de la rente sont décrites dans le règlement général des rentes.